

N/REF : 12/01/2026 9H23 C:000502 I:16353
V/REF : 867008
V/Email reçu le Lundi 12/01/2026 a 9H23

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1385
IMMEUBLE : LA ROULERIE -1385
1-5/2-6, PLACE JACQUES HEINRY
12 A 18, RUE DE LA JANIÈRE
35680 DOMALAIN

Rennes, le 14 Janvier 2026

Référence Marché: Electricité-Lot3 Breti Est

LOCALISATION : 18 RUE DE LA JANIÈRE - AHARBIL ZAKIA 06 25 74 84 49 / 02 56 51 64 11
CONTACT SUR PLACE : MR HAROUNA 07 53 84 35 12

MOTIF : Fuite non maîtrisable sur ballon d'eau chaude et panne totale de
CHAUFFAGE (ELECTRIQUE)

Donneur d'ordre : M. A. JOLY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 13/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : LE PROBLEME DU CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE PROVIENT DU TABLEAU
ÉLECTRIQUE QUI EST BAISSÉ SUR LA RANGÉE DES RADIATEURS ET DU BALLON
D'EAU
REMISE EN FONCTIONNEMENT DU CHAUFFAGE
MISE EN SÉCURITÉ DU BALLON D'EAU CHAUDE
PRÉCONISATION : PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU BALLON D'EAU CHAUDE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 14/01/26 a 09H47 M. A. JOLY

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	2.1-Ff	Vérif.familial instal.électrique	1	146,34
				146,34
		TOTAL H.T.		146,34
		T.V.A. a 10,00%		14,63
		TOTAL T.T.C.En EURO		160,97

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.